

# Berlin et Paris s'entendent pour proposer un « pacte de compétitivité »

L'Allemagne voit dans ce projet la condition pour renforcer le fonds de sauvetage de la zone euro

Berlin, Bruxelles  
Correspondants

Accusée il y a un an d'avoir réagi trop lentement face à la crise grecque, l'Allemagne prend cette fois les devants. Vendredi 4 février, à Bruxelles, profitant d'un sommet des vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement européens consacré à l'énergie, la chancelière Angela Merkel doit présenter son projet de « pacte de compétitivité », version germanique du « gouvernement économique » cher à Nicolas Sarkozy.

Si le projet émane de Berlin, il a été conçu en concertation étroite avec la France : le président de la République va d'ailleurs s'associer à la chancelière, vendredi, pour le présenter à leurs homologues lors du déjeuner. La philosophie du pacte est, selon un responsable allemand : « Solidarité, oui. Mais aussi solidarité. » Le dispositif est l'une des conditions posées par M<sup>me</sup> Merkel avant de débloquent les négociations sur le renforcement du fonds de sauvetage de la zone euro.

Berlin entend demander aux autres pays de s'engager à réaliser les réformes structurelles qui accroîtront leur compétitivité et donc la solidité de la zone euro. Officiellement, le détail des mesures doit encore faire l'objet de discussions. De plus, l'Allemagne ne demande à ses partenaires qu'un accord sur les objectifs à atteindre,

et laisse à chacun le choix des modalités concrètes pour y parvenir, afin de ne pas court-circuiter les parlements nationaux.

Néanmoins, les Allemands ont déjà dressé une liste de sujets qui leur paraissent essentiels. Y figurent la politique salariale – notamment la fin de l'indexation des salaires sur l'inflation encore en vigueur en Belgique, au Luxembourg et au Portugal ; l'âge de la retraite ; la limitation de l'endettement public gravée dans le marbre ; la création d'une assiette commune, voire de taux communs pour l'impôt sur les sociétés ; la flexibilité du marché du travail ; une harmonisation accélérée des règles de reconnaissance mutuelle

**Parmi les sujets en discussion : la politique salariale, l'âge de la retraite, la flexibilité du marché du travail**

des diplômés et l'introduction de régimes de résolution des crises bancaires.

« La France et l'Allemagne partagent la même philosophie, dit-on à l'Élysée. Il s'agit d'améliorer la compétitivité des pays les plus fragiles, mais aussi celle de l'ensemble de la zone. » A Paris, on se réjouit de voir



M<sup>me</sup> Merkel reprendre à son compte l'idée d'un gouvernement économique de la zone euro, même si les Allemands souhaitent ouvrir le pacte aux pays candidats à la monnaie unique.

Si aucune décision ne devrait être prise vendredi, Berlin espère parvenir à un accord global avec ses partenaires lors du sommet européen suivant, fixé aux 24 et 25 mars. D'ici là, il demande la tenue – peut-être le 4 mars – d'un sommet extraordinaire de la zone euro. Une option qui devrait être discutée vendredi. Herman Van Rompuy, le président du Conseil européen, et José Manuel Barroso, celui de la Commission, seraient aussi chargés de tester les différentes capitales.

Deux raisons expliquent ce

calendrier serré. D'abord, c'est en mars que doivent se boucler les négociations sur un mécanisme pérenne de sauvetage que l'Union monétaire veut mettre en place en cas de nouvelles crises financières, or Berlin lie les deux sujets. Ensuite, le 27 mars ont lieu des élections dans le Bade-Wurtemberg qui seront déterminantes pour la coalition au pouvoir.

L'Espagne – où la chancelière devait se rendre jeudi –, l'Italie, les Pays-Bas, entre autres, soutiennent la démarche. Ainsi que la Pologne, hors de la zone euro. Cependant, Berlin a testé bilatéralement ses voisins depuis quelques jours et plusieurs questions sensibles suscitent d'ores et déjà un intense débat.

La première interrogation concerne le contenu exact des enga-

gements. Sur les retraites, le gouvernement allemand veut fixer un seuil à 67 ans. Une perspective difficilement envisageable, y compris à Paris, où l'on préfère une formule qui prenne en compte la démographie, un critère favorable à la France. Par ailleurs, l'Irlande s'oppose à toute harmonisation de l'impôt sur les sociétés, afin de protéger son attractivité. La Belgique entend, elle, préserver l'indexation des salaires sur l'inflation.

Autre difficulté : les sanctions en cas de non-respect. Berlin affirme que, pour l'instant, ce n'est pas l'essentiel et que la « pression des pairs » sera plus déterminante pour les dirigeants que les amendes qui seraient infligées à leur pays. Troisième inconnue : les Etats concernés. L'Allemagne vou-

drait inclure ceux qui veulent entrer dans l'euro, en plus de ceux qui y sont déjà. Dans l'idéal, les Vingt-Sept seraient partie prenante, mais le Royaume-Uni ne doit pas être en mesure de bloquer ce genre de coordination.

Enfin, le rôle du Parlement européen et de la Commission dans le mécanisme n'est pas très clair. M. Barroso a lancé, mercredi, une mise en garde contre l'approche « intergouvernementale » défendue par M<sup>me</sup> Merkel et M. Sarkozy. « Nous n'aurons pas renforcé notre cause si des structures parallèles devaient finalement travailler de manière incohérente », estime le président de la Commission européenne. ■

Frédéric Lemaître  
et Philippe Ricard